Relevé de conclusions du GT « Reclassement » du 6 décembre 2010

Thèmes	**Observations des partenaires sociaux**	**Réponses apportées**
Présentation du projet de circulaire relative à la prévention et à la prise en charge de l'inaptitude dans la fonction publique de l'Etat		
La version FPE est présentée sur la base d'une trame commune aux trois versants de la fonction publique. Elle inclut de la jurisprudence administrative et des exemples de bonnes pratiques des deux autres versants.		
	Les OS demandent la prise en compte dans le projet de circulaire des modifications en cours de la réglementation relative aux CHS.	La rédaction proposée a été faite à droit constant, elle n'est pas définitive et tiendra compte des évolutions réglementaires. L'objectif est de publier les circulaires après la modification des textes.
	Les OS s'interrogent sur la pertinence de citer dans un texte FPE des exemples de bonnes pratiques des autres versants.	Ces exemples de bonnes pratiques sont repris car ils sont transposables.
	En matière de prévention, il conviendrait d'inviter les services à utiliser les outils de formation et de bilan de compétence.	La question de la formation est à étudier dans le cadre des plans de formation au regard des nouvelles dispositions sur la formation tout au long de la vie. Le bilan de compétence est un outil qui peut permettre un pré positionnement.
	Il est constaté que les dossiers présentés aux comités médicaux sont très hétérogènes, il conviendrait de déterminer une liste de pièces à fournir.	Il est proposé de prendre contact avec le service des pensions pour connaître sa pratique.
	En matière de médecine de prévention, il conviendrait d'être plus directif dans la circulaire, d'être plus exigeant avec les employeurs publics.	Les procédures sont encadrées, on ne peut pas aller au delà de ce qui est inscrit dans les textes mais il est possible d'insister davantage dans la circulaire sur la possibilité pour le médecin de prévention d'effectuer des visites de locaux.
	Dans la partie relative aux acteurs du reclassement, il est demandé de ne pas commencer par citer l'agent et de mettre l'accent sur la responsabilité de l'employeur dans la réussite de la procédure de reclassement	La rédaction sera reprise et la place de l'agent dans la procédure reformulée.
	Les OS demandent des informations sur le calendrier retenu pour la FPH et la FPT	La DGOS et la DGCL s'inscrivent complètement dans la trame proposée et s'engagent à présenter leur projet de circulaire à échéance du premier trimestre 2011.
Calendrier		
Sont actés : • Report du GT instances médicales au 11 mai • Report du GT imputabilité au 18 mai		